

**Division**

**Des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Tél : 04 91 99 67 52

Mél : [ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr)

Laury GUERRINI

Tél : 04 91 99 67 46

Mél : [ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)

28-34 boulevard Charles Nédélec

13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 11 juin 2026

Le Directeur académique des Services de  
l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Campagne complémentaire de recrutement sur postes à profil (PAP) – rentrée scolaire 2026**

À l'issue des opérations du mouvement intra-départemental 2026, certains postes à profil demeurent vacants.

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de candidature à la campagne complémentaire de recrutement sur postes à profil (PAP) organisée en vue de la rentrée scolaire 2026.

La liste des postes proposés ainsi que les fiches de poste détaillées sont annexées à la présente note de service.

**I. Public concerné**

L'appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des professeurs des écoles du département.

Les enseignants déjà affectés à titre définitif sur un poste à profil peuvent également candidater.

**II. Modalités de candidature**

Les candidatures devront être transmises directement au référent indiqué sur la fiche de poste sollicitée. Chaque candidature devra être adressée exclusivement par courrier électronique à l'adresse mentionnée dans la fiche de poste.

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs postes.

Dans ce cas, une candidature distincte devra être adressée pour chaque poste demandé.

Les modalités attendues (lettre de motivation, curriculum vitae, pièces complémentaires éventuelles) sont précisées dans chaque fiche de poste.

La date limite de transmission des candidatures est fixée au : 16 juin 2026 au plus tard.

**III. Modalité d'affectation**

Les enseignants retenus dans le cadre de cette campagne complémentaire seront affectés sous la forme d'une Affectation à l'Année (AFA) pour l'année scolaire 2026-2027.

Cette affectation provisoire garantit aux agents concernés la conservation de leur poste d'origine.

#### **IV. Procédure de recrutement**

Les candidatures feront l'objet d'un examen par les référents des postes concernés.

Selon les caractéristiques du poste sollicité, un entretien pourra être proposé aux candidats. Le cas échéant, les candidats recevront une convocation du référent.

Les enseignants retenus seront informés du résultat par la direction des personnels enseignants (DPE2).

#### **V. Calendrier**

- 11 juin 2026 : publication de la note de service et des fiches de poste au Bulletin départemental ;
- 16 juin 2026 au plus tard : date limite de transmission des candidatures aux référents indiqués sur les fiches de poste ;
- à compter du 23 juin 2026 : information des candidats retenus et finalisation des affectations.

Après la clôture de la campagne, toute communication sera assurée exclusivement via la messagerie académique des agents, qu'il est recommandé de consulter régulièrement.

Pour toute question relative à cette campagne, les enseignants sont invités à contacter le bureau DPE2 à l'adresse suivante : [ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)



**Jean-Yves BESSOL**